

## VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

### AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 février 2026 à 19 h, le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 711 SUR LE NUISANCES – RÈGLEMENT NUMÉRO 803-2026**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Le règlement est entré en vigueur le 19 février 2026.



\_\_\_\_\_  
Me Julie Paradis, greffière  
Directrice du greffe et des affaires juridiques